

## ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

DOSSIER R-4008-2017

### SOUSCRIT PAR :

Nom : Jean-Philippe Therriault

Fonction : Avocat

Intervenant(e) représenté(e) : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

Adresse : 800 Square Victoria #3500, Montréal, Québec

Adresse courriel : jtherriault@fasken.com

(ci-après le/la « Soussigné(e) »)

**ATTENDU QUE** dans le cadre du dossier mentionné en titre, l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (ci-après l'« **AQPER** ») a déposé ou déposera sous pli confidentiel auprès de la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») des pièces et/ou des informations contenues à certaines pièces à l'égard desquelles elle a demandé ou demandera à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité;

**ATTENDU QUE** les pièces et/ou les informations déposées ou qui seront déposées sous pli confidentiel et pour lesquelles l'AQPER a demandé ou demandera à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité ainsi que les Informations confidentielles de l'AQPER discutées lors de huis clos dans le cadre du dossier mentionné en titre sont désignées dans le présent engagement comme étant collectivement les « **Informations confidentielles de l'AQPER** »;

**ATTENDU QUE** le/la Soussigné(e) a requis pour le compte du demandeur ou de l'intervenant(e) qu'il/elle représente dans le dossier mentionné en titre d'avoir accès aux Informations confidentielles de l'AQPER et/ou de pouvoir assister aux huis clos aux fins de sa participation aux travaux dudit dossier, ou le cas échéant de la phase spécifique dudit dossier;

**ATTENDU QUE** l'AQPER consent à ce que le/la Soussigné(e) ait accès aux Informations confidentielles de l'AQPER et/ou puisse assister aux huis clos, sous réserve du respect intégral des conditions énoncées au présent engagement de confidentialité et de non-divulgation (ci-après désigné « **Engagement** »);

**ATTENDU QUE** le/la Soussigné(e) reconnaît et accepte qu'il/elle aura accès aux Informations confidentielles de l'AQPER aux fins de consultation seulement et/ou puisse assister aux huis clos, sous réserve du respect intégral des conditions énoncées au présent Engagement;

### IL EST CONVENU QUE :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. Le/la Soussigné(e) s'engage à préserver intégralement la confidentialité des Informations confidentielles de l'AQPER, et ce, sans que ces dernières puissent être rendues publiques ou communiquées à qui que ce soit, y compris entre autres à son client, mandataire de son client, mandant ou employeur, présent ou futur, notamment en s'assurant de mettre en place les mesures de sécurité informatique nécessaires et efficaces en tout temps pertinent;

3. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le/la Soussigné(e) ne pourra utiliser, faire référence, divulguer, publier, diffuser ou autrement communiquer, dans le cadre du dossier mentionné en titre, par le biais entre autres de sa preuve écrite, de sa correspondance, de ses représentations verbales ou écrites, les Informations confidentielles de l'AQPER, sous réserve toutefois des ordonnances que pourrait rendre la Régie afin de les protéger (ex. ordonnance de confidentialité ou huis clos);

4. La consultation des Informations confidentielles de l'AQPER se fera, selon le cas, soit par le biais d'un envoi de documents cryptés joints à un courrier électronique, par le biais d'une plateforme sécurisée de partage de documents ou dans le cadre d'une séance de travail ou d'une audience tenue à huis clos, selon les conditions suivantes que le/la Soussigné(e) s'engage à respecter intégralement :

- a) Ne pas reproduire, télécharger, sauvegarder, imprimer, enregistrer, publier, diffuser, communiquer ou partager, par quelque moyen et de quelque manière que ce soit, la totalité ou une partie des Informations confidentielles de l'AQPER, des huis clos ou des informations discutées ou dévoilées ou autres documents soumis lors des huis clos ou, lorsqu'applicable, effectuer des captures d'écrans,
- b) La prise de notes sera cependant autorisée dans la mesure où celles-ci demeurent, en tout temps, sous le contrôle exclusif du/de la Soussigné(e). Ces notes ne pourront être consultées que par le/la Soussigné(e) et devront être détruites, et ce, de manière irréversible, au plus tard trente (30) jours après que la décision finale de la Régie dans le dossier mentionné en titre, ou le cas échéant dans la phase spécifique du dossier mentionné en titre, ait été rendue,
- c) Lorsqu'applicable, le courrier électronique et les documents qui y sont joints devront être détruits, et ce, de manière irréversible, au plus tard trente (30) jours après que la décision finale de la Régie dans le dossier mentionné en titre, ou le cas échéant dans la phase spécifique du dossier mentionné en titre, ait été rendue,
- d) Les conditions contenues au présent Engagement s'appliquent mutatis mutandis à la consultation par le/la Soussigné(e) de la version confidentielle des notes sténographiques prises lors d'audiences tenues à huis clos,
- e) Les conditions contenues au présent Engagement s'appliquent mutatis mutandis à la consultation par le/la Soussigné(e) de la version confidentielle de décisions rendues par la Régie dans le dossier mentionné en titre, ou le cas échéant dans la phase spécifique du dossier mentionné en titre;

5. Les successeurs, héritiers et ayants droit du/de la Soussigné(e) sont liés et tenus de respecter le présent Engagement;

6. Le/la Soussigné(e) déclare et confirme avoir le pouvoir, la capacité et l'autorité de signer le présent Engagement;

7. Le/la Soussigné(e) comprend que l'AQPER se réserve le droit d'entreprendre, sans avis ni délai, tout recours, de quelque nature que ce soit, notamment par voie d'injonction, visant à obtenir la cessation de toute violation du présent Engagement et/ou à obtenir une réparation immédiate relativement à une telle violation;

8. Le présent Engagement prend effet à la date de sa signature et demeurera en vigueur pour une durée indéterminée, sous réserve d'une levée partielle ou totale dudit Engagement consentie par l'AQPER, le cas échéant, ou ordonnée par la Régie ou un autre tribunal compétent.

EN FOI DE QUOI, LE/LA SOUSSIGNÉ(E) A SIGNÉ LE PRÉSENT ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

À Montréal, le 19 septembre 2022



---

Signature